SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE

BULLETIN DU S.A.T.

S.A.T
34 RUE BANCEL
69007 LYON

MAI 1984

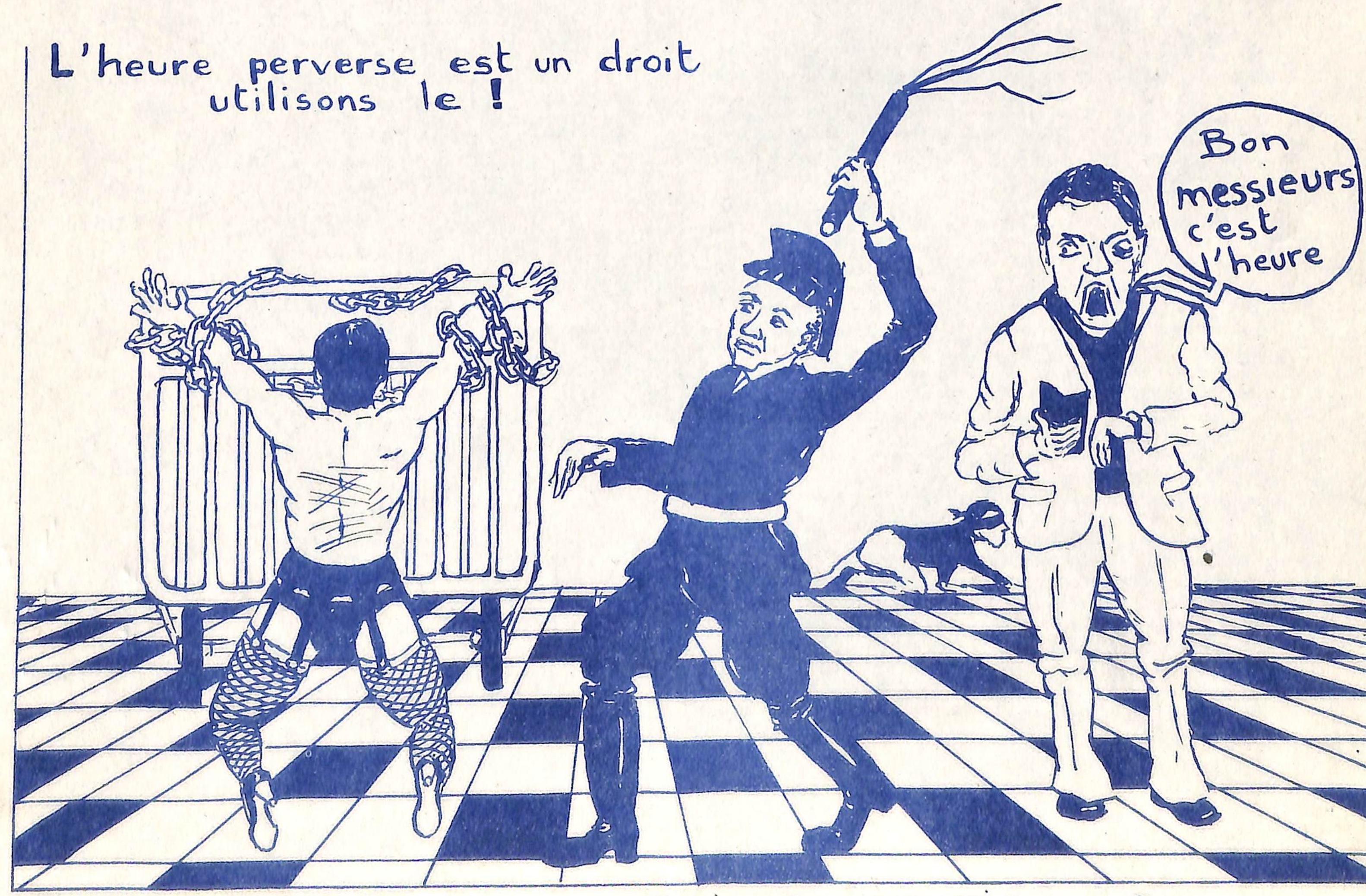
L'HEURE DE GRÈVE EST UTILISÉE DE MANIÈRE PERVERSE !

RTL · RMC · RADIO FRANCE · EUROPE 1

« L'heure perverse »
La grève d'une heure — qualifiée de grève « perverse » par le ministre des P.T.T., M. Louis Mexandeau — qui a lieu, en général, au moment où le travail est le plus intense pour assurer le départ du courrier par les avions et les trains, permet, dans un laps de temps très court, d'assurer le maximum de perturbation dans les centres de tri.

AVRIL 1984

APRÈS L'HEURE SYNDICALE
CRÉATION DE
" L'HEURE PERVERSE "
PAR M. Louis MEXANDEAU
Ministre des P.T.T



PRIX DE SOUTIEN : 5 F.

EDITORIAL ...

1974 : Louis Mexandeau, élu socialiste, fait le piquet de grève à Caen aux côtés des postiers grévistes.

1984 : Louis Mexandeau, ministre des P.T.T, revendique personnellement l'évacuation du centre de tri de Caen occupé par le personnel, par les C.R.S. Il déclare la guerre aux postiers qu'il désigne comme responsables du mauvais fonctionnement de la poste, alors qu'un budget de misère et une restructuration Daucet désastreuse mènent celle-ci à la catastrophe.

On comprend qu'une telle attitude provoque un véritable traumatisme chez les postiers qui laisse certains abasourdis et sans réaction et d'autres dégoutés ou désèspérés.

D'autant que les grandes organisations syndicales ont une nouvelle fois déçu les travailleurs en refusant notamment d'engager une lutte active contre le plan Daucet au bon moment pour la C.G.T, en soutenant de plus en plus ouvertement celui-ci pour la C.F.D.T.

En 1974, Lelong ministre des P.T.T d'alors avait déclaré que la plupart des postiers avait un travail "idiot". Cette déclaration avait suscité une énorme réaction des syndicats.

Aujourd'hui, L. Mexandeau traite les postiers de pervers et de saboteurs, commande aux responsables le flicage et la répression brutale sans qu'aucune protestation ne s'élève des syndicats, sans que ceux-ci ne proposent la riposte qui s'imposerait...

Tous ensemble, surmontant le désarroi et le marasme, opposons nous activement et par la lutte à l'entreprise de démolition engagée contre la Poste et les postiers... c'est vital !

— — — — —

— — —

—

L'exaspération de M. Mexandeau

M. Mexandeau est excédé. Le mauvais fonctionnement de la poste est devenu *« insupportable »*. Coûte que coûte, il faut rétablir au plus vite la qualité du service public. Le monopole de la poste est désormais contesté. Des entreprises privées de transport de paquets ou de courrier font même de la publicité à la télévision. Le risque d'une démonopolisation croît. L'administration est menacée.

S'exprimant, mardi 17 avril, devant l'assemblée des directeurs régionaux et départementaux des postes, réunis à Paris, pour deux jours, le ministre délégué aux PTT n'a pas mâché ses mots. En petit comité, tout le monde en a pris pour son grade... *« La poste a une mission sacrée de transport de lettres. Elle subit des à-coups inacceptables. Les efforts que nous avons consentis depuis trois ans sont anéantis par des soubressauts permanents »* Aujourd'hui, prévient M. Mexandeau, *« les exhortations ne sont plus suffisantes »*. Puis le ministre élève la voix *« l'heure n'est ni à l'amertume ni aux états d'âme. Il faut résister. Voir où çela ne marche pas, effectuer des contrôles de productivité, y compris individuels »*. Criant littéralement à l'adresse de ses directeurs dont certains flottent un peu trop à son goût depuis la mise en œuvre de la réforme : *« Il est scandaleux que des gens promus à des postes de responsabilité ne commandent pas ! »*. Pas de laxisme dans les rangs. *« Que chacun fasse son devoir. »* Pointant alors son doigt sur un directeur qui sourit, M. Mexandeau l'apostrophe violemment : *« Je ne ris pas ! Je dis ça de façon grave. Les grèves d'une heure et le coulage des cadences sont insupportables ! Si vous avez des grèves sans préavis prenez les mesures qui s'imposent ! Je revendique personnellement l'opération de Caen. »*

Dénonçant les *« minorités agissantes »*, M. Mexandeau fustige *« les quelques-uns qui ne méritent pas d'appartenir à la fonction publique, qui par la grève sabotent le droit de grève, conquête de la classe ouvrière, qui, enfin, par une utilisation perverse tentent de régler des problèmes nationaux »*. Précisant encore, M. Mexandeau s'interroge : *« Est-ce l'extrême gauche ? C'est possible. L'extrême droite ? En tout cas, il y a là une volonté radicalement opposée à celle du gouvernement. C'est un travail de sape ! »*

Changer la loi sur la grève

A propos du décret du 12 octobre sur les retenues salariales en cas de grève d'une heure *(voir encadré)*, il précise : *« Il faut remettre les choses dans leur conformité, sinon il faut changer la loi. »*

Retrouvant un ton relativement plus modéré, M. Mexandeau affirme néanmoins avec fermeté : *« La réforme sera poursuivie. C'est une bonne réforme que de vouloir sortir de la confusion entre les deux types de courrier »* (à 1,60 F et à 2 F). La poste n'a pas les moyens, dans la période de rigueur actuelle, de revenir à un seul type de courrier. Aussi *« je vous invite à tout mettre en œuvre pour achever l'œuvre entreprise »*. Critiquant les médias trop prompts à saisir le sensationnel et les mauvaises nouvelles, il attend de ses directeurs *« qu'ils établissent la vérité »*. *« Ceux qui sont en face de nous se servent formidablement bien des médias ! Informez-les vous-mêmes et expliquez la réforme à vos subordonnés. » « Cette bonne réforme a été mal expliquée »*, regrette le ministre (flèche contre son directeur général M. Daucet), mais à vous tous, à la poste, de *« résister »*.

E.L.B.

L'HONNEUR PERDU DES POSTIERS

Depuis la lutte des postiers contre le plan Daucet, nous assistons à une levée de boucliers de la part du gouvernement et des mass-médias contre ceux-ci. Un des moments forts de cette campagne de dénigrement a été le mois de mars 84.

En effet, tous les jours à la télé, dans les journaux, à la radio, le même leit-motiv revient : les postiers sont des privilégiés.

Les mass-médias expliquent en long et en large que les postiers sont des fonctionnaires ayant la garantie de l'emploi et, par les temps qui courrent, c'est un énorme privilège. On nous dit que la grève des postiers est un scandale non justifié en laissant sous-entendre que leurs revendications sont celles de nantis. D'ailleurs le mot a été lâché : les postiers sont des nantis.

La télévision a diffusé plusieurs reportages sur fond dramatique : la faillite de tel commerçant ou petit patron d'entreprise à cause des grèves dans les Postes parait-il. Ces reportages suggèrent au public le scandale de ces grèves de nantis, dans une période de crise, qui augmentent le nombre des chômeurs.

<u>Pourquoi cette campagne de dénigrement</u> ?

Tous ces articles de journaux, ces reportages à la radio et à la télévision vont dans le même sens : démontrer l'indécence de tels mouvements de grève dans les PTT. CONDITIONNER l'opinion publique contre les postiers.

En effet, aucun reportage n'a expliqué les conditions de travail des postiers, leurs salaires, leurs revendications, pourquoi ils se battent contre le Plan Daucet.

Cette campagne de dénigrement vise à diviser les travailleurs. Faire croire qu'il y a des travailleurs privilégiés, d'autre pas, alors que tous les travailleurs sont dans la même galère.

Dans les Postes nous avons un patron, c'est à dire l'Etat, particulièrement intransigeant. Celui-ci refuse de négocier et, si besoin est, utilise les mêmes procédés et arguments qu'en 74 : le mépris, la force ; postiers = privilégiés = nantis qui ont la sécurité de l'emploi.

Une des tactiques de l'Etat est d'opposer les chômeurs et les fonctionnaires. Justement, la principale revendication des postiers est l'embauche de personnel ! Comme par hasard, cette revendication n'est pratiquement jamais citée dans les mass-médias.

De plus, pour cette campagne de dénigrement, on n'hésite pas à faire appel aux bons vieux clichés sur les fonctionnaires : on laisse entendre que ce n'est pas le travail qui les étouffe et vous vous rendez compte, ils ont le culot de faire grève !

Une autre constante de cette campagne est l'amalgame : confondre volontairement tous les fonctionnaires sans distinguer leur grade, leur salaire, leur travail. Ainsi cela permet de modeler l'opinion publique, d'exacerber les rancoeurs, d'effacer toutes les nuances et de déboucher sur la pire des démagogies.

L'utilisation de ces procédés, arguments, par l'Etat patron au travers des moyens d'information contre les postiers peut se comprendre même s'ils ne sont pas justifiés.

Mais qu'un syndicat se réclamant de la classe ouvrière enfourche le même cheval de bataille, cela devient intolérable. Dans un article publié par " Syndicalisme-Hebdo " du 8 mars, le secrétaire général de la CFDT, Edmond Maire, écrit : " Pour la commission éxécutive de la CFDT, il est particulièrement regrettable qu'au moment où le nombre des chômeurs s'accroît dangereusement et où des millions de salariés sont en situation précaire, la plus grande journée d'action syndicale depuis le 10 mai 81 ait pour seul objectif affirmé le pouvoir d'achat des salariés déjà les plus protégés. "

Les postiers " nantis " qui sont-ils ?

Aucun moyen d'information n'a expliqué qu'un postier privilégié, c'est à dire un préposé :

- Gagne 4 700 F par mois au bout de 10 ans d'ancienneté

- Fait un travail pénible de manutention ou de distribution

- Peut travailler la nuit au détriment de sa santé

Aucun moyen d'information n'a expliqué :

- Que plus de la moitié des postiers travaillent loin de leur département d'origine et doivent attendre de nombreuses années avant de retourner au pays.

- Que dans les centres de tri et les grands bureaux, l'encadrement est répressif.

- Que tout un barême de sanctions existe en passant de la suppression de la prime de rendement à la mutation disciplinaire.

- Que la mutation disciplinaire peut être l'équivalent d'un licenciement quand elle se fait dans un département fort éloigné.

Des privilégiés éxistent dans les PTT et ailleurs mais ils n'ont jamais eu la " sollicitude " des moyens d'information.

- Un directeur d'établissement PTT peut toucher 15 000 F de prime de rendement .

- Un préposé PTT ne gagnera que 1 200 F de la même prime à condition d'être bien noté.

Evidemment nous ne parlerons pas des patrons du privé qui, lors de leur nationalisation ont touché des milliards.

Nous ne parlerons pas des chefs d'entreprise qui, sous couvert de création d'emplois, touchent une manne généreuse de l'Etat. Nous ne parlerons pas des professions libérales, des commerçants, à qui il suffit

de descendre dans la rue pour obtenir satisfaction.

En tant que préposés privilégiés, il serait indécent de critiquer ces gens là.

CAEN, symbole de la politique de l'Etat vis à vis des postiers

Le centre de tri de Caen est parti en grève le 23 mars 84. Cette grève fait suite à la mutation de 16 agents non remplacés.

Fait sans précédent, le chef d'établissement ayant pris position pour les grévistes est démissionné de ses fonctions.

Le conflit se prolongeant, l'administration fait appel à la police pour évacuer le centre. Encore une fois l'Etat préfére céder aux pressions du CID-UNATI des commerçants, et du CNPF qui organise une poste parallèle, plutôt que négocier avec les postiers.

Plus grave Mexandeau, ministre des PTT, qualifie la grève d'une heure au moment où il y a le plus de trafic, de " grève perverse ".

Ces propos sont en fait une menace. Il faut voir derrière la vieille idée de suppression du droit de grève dans les PTT et la Fonction Publique en général.

Cette idée est apparue avec force en 74 lors de la longue grève de la Poste. Depuis elle continue de faire son chemin, bien préparée par la campagne journalistique contre les postiers.

Caen est la concrétisation de cette campagne de dénigrement. Tous les éléments sont réunis :

- Refus de négociation face aux revendications légitimes des postiers.

- Attitude conciliante avec les organisations patronales (CNPF et SNPMI) et de commerçants (CID-UNATI).

- Emploi de la force contre les travailleurs.

- Mise en avant de l'idée de suppression du droit de grève aux PTT.

Dans ce contexte d'attaques tous azimuts contre les postiers, l'unité dans les luttes est plus que jamais indispensable ainsi que la nécessité d'une campagne d'explication et de désintoxication vis à vis des usagers de la Poste.

- -

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS

BULLETIN D'ADHESION

NOM PRENOM GRADE

BUREAU SERVICE

ADRESSE PERSONNELLE

DATE SIGNATURE

- -

NOTATION: AU VOLEUR !

Chaque année, au début de l'été, a lieu la traditionnelle remise des notes. Cette "cérémonie" s'accompagne le plus souvent des commentaires infantiles de l'inspecteur (menaces ou félicitations) dans la plus grande tradition scolaire.

LES CONSEQUENCES GRAVISSIMES DU 1/2 CHOIX ET DE L'ANCIENNETE

a) Retard de mutation

Il constitue une sanction très grave dans une administration employant un très grand nombre "d'expatriés" en attente souvent depuis des années d'une mutation "au pays".

La notation à l'ancienneté bloque toute possibilité de mutation. Véritable condamnation, elle contraint le travailleur à vivre obligatoirement dans une ville qu'il n'a jamais choisie et constitue une mainmise intolérable sur la vie d'un être.

b) Interdiction de passer des concours

La notation est particulièrement sévère à l'encontre des catégories au bas de l'échelle sociale, touchant de bas salaires, notamment les préposés. Cette mesure interdit toute possibilité d'accession à un grade, donc à un salaire, plus élevés.

Dans un gouvernement qui fait de la formation et la promotion son cheval de bataille, le ministère des PTT donne l'exemple !

c) Suppression de la prime de rendement et retard à l'avancement

C'est un véritable scandale de constater que ceux qui éxécutent le travail le plus pénible et le plus important, pour des salaires misérables, se voient voler la prime de rendement. Pour le SAT, AUCUN TRAVAILLEUR quel qu'il soit ne mérite de se voir supprimer la prime.

Le retard à l'avancement relève de la même logique que la suppression de la prime : l'administration opère UN VOL INSTITUTIONNALISE !

PROPOSITIONS DU SAT

a) Transformation des primes en 13ème mois pour tous

- Le système des primes est injuste, il accentue l'écart entre les catégories. Par exemple, un directeur des Postes touchant un salaire 7 fois plus important qu'un préposé, touchera une prime de rendement 17 fois supérieure !

- Les primes non versées aux travailleurs mal notés sont partagées entre la haute hiérarchie des PTT. Ce partage du butin appelé la "resucée", est plus proche des procédés de la MAFIA que d'une administration !

- Il existe d'autre part de nombreuses primes occultes pour les hauts fonctionnaires que même les experts de la Cour des Comptes ne sont pas arrivés à répertorier.

La transformation des primes en 13ème mois uniforme pour tous, sans exception, serait un excellent moyen de mettre un terme à ces pratiques scandaleuses.

b) Suppression de la notation totale et immédiate

La notation laisse toute latitude aux règlements de compte les plus divers, d'autant plus qu'elle est couverte par l'anonymat. C'est le règne absolu de l'arbitraire.

La Direction Départementale peut également intervenir, comme au transbordement nuit de Montrochet où elle a infligé 61 avertissements pour faits de grèves sans préavis. Ces avertissements peuvent entraîner la baisse automatique des notes et pour beaucoup, dans ce service particulièrement mal noté, le passage au 1/2 choix et à l'ancienneté.

Dans ce cas précis, l'administration se sert de la notation pour mettre au pas un service très combattif qui doit être restructuré prochainement avec la mise en place du TGV.

Présenter la notation comme garantie de la déontologie (code moral) de la profession, comme le prétendent certains, est un argument absurde. L'administration dispose déjà d'un arsenal répressif suffisamment important pour que s'y rajoute la notation.

La notation ne peut pas être et ne sera jamais un élément de justice. L'administration ne se retranche d'ailleurs même plus derrière ce prétexte mais utilise la notation comme partie d'un arsenal de sanctions pour intimider, réprimer, diviser les travailleurs. Tout cela dans un même but : BRISER LA COMBATIVITE DU PERSONNEL.



ÇA SE PASSE DANS LES PTT...

Certains prétendent que l'on assiste actuellement à la montée des "égoïsmes", des "corporatismes" dans le monde du travail.

Ce qu'ils qualifient ainsi est en réalité la résistance des travailleurs souvent les plus défavorisés aux attaques du pouvoir désireux de rétablir l'économie capitaliste en crise, sur leur seul dos.

Aux P.T.T, lutter contre le plan Daucet, contre un budget d'austérité, pour des moyens supplémentaires, c'est lutter pour l'amélioration de notre condition, mais aussi pour les usagers : nos intérêts sont convergents !

Au S.A.T nous sommes résolument pour combattre le corporatisme véritable qui constituerait une atteinte à la qualité du service rendu aux usagers, gros et petits.

Militarisation même dans les P.T.T.

Les lois et autres codes administratifs français sont remplis d'éléments qu'il suffit de remettre en vigueur pour que nos libertés s'effacent.

Ainsi ce texte des PTT, dont la mise en application a abouti à la non-distribution d'un certain nombre de lettres dans le Lot-et-Garonne. Quelques personnes nous ont déjà signalé s'être vu retourner leur correspondance, tombant sous le coup de l'article 439 des instructions générales sur le service des postes. Les textes concernés sont divers. (« En France on n'a pas de pétrole, mais on vend des armes... », « Essais nucléaires en Polynésie française », etc.)

Après réclamation, le chef de service départemental des Postes du Lot-et-Garonne fait savoir qu'il va en référer à ses supérieurs. En attendant l'avis du ministère pour amener l'affaire sur la place publique, il serait intéressant de savoir si d'autres personnes dans d'autres secteurs géographiques, sont concernées par cette censure.

C'est donc un appel à nous signaler d'éventuels autres cas que nous lançons.

Affaire à suivre...

Collectif Paix. « Pay » Bazens,
47130 Port-Ste-Marie.

Instructions générales sur le service des postes et télécommunications
Fascicule III - p. 289

§ 439 : Objet de correspondance portant extérieurement des mentions injurieuses, des menaces ou des suscriptions contraires à l'ordre public.

Il n'est pas donné cours aux objets de correspondance portant une suscription injurieuse ou des menaces, ainsi qu'à ceux sur lesquels figurent, manuscrites ou imprimées, ou encore sous forme de vignettes, des mentions, des devises, des citations d'auteurs, etc.

— outrageantes ou injurieuses pour des particuliers, des collectivités ou des corps constitués ;

— ou présentant le caractère d'un acte de propagande susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'Etat ;

— ou plus généralement, contraires à l'ordre public.

Ces objets sont revêtus de la mention « Inadmis, art. 439, fisc. III de l'institution générale sur le service des postes et téléc. » et renvoyés à l'expéditeur, ou à défaut, versés au rebut.

Ces dispositions sont applicables si ces textes figurent :

1. sur l'enveloppe, s'il s'agit de lettres ;

2. sur les cartes postales ordinaires ou illustrées, expédiées à découvert ou sous bande ;

3. sur la bande ou les objets eux-mêmes en dehors du texte venus au tirage, s'il s'agit d'imprimés, périodiques ou non, expédiés sous bande ou autrement ;

4. sur l'enveloppe ouverte ou l'emballage s'il s'agit d'objets quelconques affranchis à prix réduits.



Nous sommes résolument pour dénoncer et combattre les anomalies qui pénalisent les usagers et pour soutenir les initiatives de ceux-ci contre notre propre administration, lorsqu'il y a atteinte à leur intérêt ou à leur liberté.

C'est pour cela que nous reproduisons l'appel ci-dessous, paru dans "L'union Pacifiste".

INFO SOCIALE ...

La circulaire du 29/11/82 (bulletin officiel 402 P. As 169) expose les règles applicables en matière d'AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES dont peuvent bénéficier les agents pères ou mères de famille pour soigner LEUR ENFANT MALADE mais aussi pour en assurer LA GARDE "en cas de modification particulière et exceptionnelle intervenant dans les conditions habituelles de vie des enfants".

Cette circulaire paraissant peu ou mal connue, il nous semble nécessaire d'en indiquer les principales dispositions.

1) JUSTIFICATIF

Les bénéficiaires de ces autorisations d'absence doivent établir l'exactitude matérielle des motifs invoqués par la production d'un certificat médical ou de toute autre pièce justifiant la présence d'un des parents auprès de l'enfant.

2) DUREE ANNUELLE

A) Pour une année civile (1/1 au 31/12), un agent peut bénéficier jusqu'à une fois ses obligations hebdomadaires plus une journée (pour la nuit : 3 nuits et demi). Il est possible de bénéficier de demi-journées.

B) Cette limite peut être portée à deux fois les obligations hebdomadaires plus deux jours si l'agent fournit au moment de la demande :

- une attestation sur l'honneur indiquant qu'il assure seul la charge de l'enfant.

- un certificat d'inscription de son conjoint à l'ANPE.

- une attestation de l'employeur de son conjoint précisant que celui-ci ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence rémunérée pour soigner son enfant ou pour en assurer momentanément la garde.

- si l'agent apporte la preuve que son conjoint bénéficie d'autorisations d'absences rémunérées dont la durée est inférieure à celle dont lui-même a droit, il pourra solliciter l'octroi d'autorisations d'absences d'une durée maximale égale à la différence entre deux fois ses obligations hebdomadaires de service plus deux jours et la durée maximale d'autorisations d'absence de son conjoint.

- lorsque le deux parents sont des agents de l'Etat, les autorisations d'absence peuvent être réparties entre eux à leur convenance.

3) MODALITES D'ATTRIBUTION

Ces autorisations spéciales d'absence doivent faire l'objet pour chacune d'elles d'une demande transmise à la Direction par le chef d'Etablissement. (fournir également le justifictif).



REMARQUES

- la durée de ces autorisations d'absence étant calculée

proportionnellement au temps de service effectué, elle a donc diminué avec la réduction du temps de travail.

- la circulaire précise que ces autorisations sont accordées dans la mesure ou le fonctionnement du service le permet. C'est la porte ouverte au caractère arbitraire de l'appréciation selon l'agent qui sollicite cette autorisation, mais plus encore, cette disposition pourrait réduire à néant le bénéfice de cette circulaire dans le cas où l'appréciation des chefs de service se révèlerait systématiquement négative.

Cependant, on voit mal comment l'administration qui impose la pénurie d'effectifs permanente qui pénalise les agents pourrait l'invoquer pour les pénaliser plus encore, en leur refusant une autorisation spéciale d'absence dont ceux-ci, la plupart du temps, se passeraient bien de la cause : enfant malade ou difficultés de garde.

En conclusion, il s'agit d'un "droit" qui comporte des dispositions restrictives et certains flous, mais qui, malgré son insuffisance quantitative (trop peu de jours d'absence autorisées prévus) est précieux.

Il existe, est nécessaire, et ne s'usera que si l'on ne s'en sert pas.

La vie de château...

Cinquante sidérurgistes lorrains ont goûté à la vie de château en s'installant, hier, à l'hôtel réservé aux cadres et ingénieurs de la firme sidérurgique Usinor et en se faisant servir un repas qui avait été préparé pour la direction.

Les manifestants gastronomiques du syndicat C.G.T. ont organisé cette action près de Longwy, « pour goûter ce que les patrons mangent tous les jours », au moment où 25 000 suppressions d'emploi ont été annoncées.

Après avoir enfoncé la porte, ils se sont fait servir des apéritifs, puis ont dégusté une salade d'avocats aux crabes et des cuisses de canards à la bourguignone, le tout arrosé de grands crus, comme le gevrey-chambertin et ceux des Hospices de Beaune.

Au fromage, accompagné de volnay 1975, M. Massimo Trinoli, responsable de l'opération, a expliqué aux militants : « Nous sommes ici parce que nous avons subi des pertes de salaires à cause du chômage conjoncturel et des grèves. Nous sommes dans un lieu de riches qui appartient au patronat. Nous avons goûté aujourd'hui ce qu'ils mangent tous les jours ».

Le Progrès (13 Avril)

M. Le Pen (FN): les grévistes paresseux et fainéants

M. Jean-Marie Le Pen a dénoncé, jeudi soir, à Tours, où il présidait une réunion publique du Front national, *« la colonisation de l'Etat par les fonctionnaires »* et *« les grévistes paresseux et fainéants qui empêchent les citoyens d'agir dans le cadre de la loi et de la liberté »*. Il a affirmé son hostilité de principe au droit de grève des fonctionnaire. Evoquant la « guerre scolaire », M. Le Pen a estimé que « un

Le Monde (10 Avril)

Le matin (30 Mars)

Hans Meister
MANQUE DE POSTE

Postier ou communiste, il faut choisir. Faute d'avoir renoncé à ses convictions de membre du parti communiste allemand (DKP) Hans Meister, employé aux télécommunications de Stuttgart en RFA vient d'être révoqué de son poste. Ainsi en a décidé le tribunal administratif de Berlin-Ouest qui renoue avec la pratique des interdictions professionnelles.

Cette douteuse interprétation de la constitution de la RFA avait connu son apogée dans les années 70. Un grand nombre de fonctionnaires avaient alors été écartés du service public pour « extrémisme ». Et pourtant, Hans Meister, 41 ans, est considéré par ses pairs comme un postier modèle : un rapport administratif le désigne comme « *le pilier de son service* ». Il bénéficia même d'une promotion flateuse en 1974, alors que son appartenance à DKP était déjà connue de tous.

Impossible en outre de le créditer d'activités illégales, souterraines, ou terroristes. Ce chrétien converti au communisme ultra-orthodoxe du PC allemand fait tout au grand jour. Il a adhéré au parti il y a 14 ans, et a été maintes fois candidats à des élections locales dans sa région. Pour le commissaire du gouvernement, Meister a trahi son « *devoir de loyauté* » en militant activement dans les rangs du DKP. Devant le tribunal, Meister a eu beau évoquer le passé nazi d'anciens juges du tribunal administratif dont les portraits en pied trônent dans la salle d'audience, cela n'a pas suffit à émouvoir ses juges.

Les avocats du postier avaient pourtant amené dans leurs serviettes des témoignages de poids en faveur de leur client. Une pétition signée par 145 parlementaires suisses, des lettres de soutien de députés membres du SPD et des « Verts » et, *last but not least*, une lettre de Claude Cheysson. Le ministre français des Relations extérieures écrivait notamment : « *La pratique des interdictions professionnelles va à l'encontre des règles valables chez nous et dans les autres pays européens. Les interdictions professionnelles me paraissent incompatibles avec l'idée que nous nous faisons de la liberté.* »

Maigre consolation pour Meister, les juges ont décidé, contre l'avis du commissaire du gouvernement, de maintenir pendant six mois son salaire de postier.

L.R.

Libération (15 Mai)

BOURSE : RECORDS EN TOUT GENRE BATTUS EN 1983

Dans son dernier rapport, la COB dresse le tableau d'une année particulièrement faste : record des transactions, de la capitalisation, création d'un second marché, etc.

AVEC une hausse de 48 % des transactions par rapport à 1982, 1983 aura été une nouvelle année faste pour la Bourse de Paris. A la fin de l'année dernière, la capitalisation boursière s'élevait à 318 milliards de francs contre 199 milliards en 1982, soit une augmentation de 60 %. Une large partie des 143 milliards de francs versés à titre d'intérêts ou d'amortissements d'emprunts obligataires ont été aussitôt réinvestis.

Dans son dernier rapport, présenté jeudi par son président Bernard Tricot, la Commission des opérations de Bourse (COB), chargée de surveiller le marché financier, dresse le tableau d'une année boursière qui risque de rester dans les annales. L'activité a été fébrile non seulement à Paris, mais sur les six places financières de province — Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes et Bordeaux — puisque le chiffre d'affaires a progressé de 78 % en un an. Les transactions sur les valeurs étrangères ont quasiment doublé et la panoplie des instruments financiers mis à la disposition des épargnants s'est étendue. Un « second marché » a été créé le 1er février, pour faciliter l'accès des entreprises moyennes à la Bourse. A la fin de l'année dernière, quarante-quatre sociétés étaient cotées sur ce marché et les candidats se bousculaient au portillon.

Bernard Tricot a toutefois déploré que malgré les progrès réalisés, le marché des actions reste trop étroit en France. Sa place relative continue en effet de décroître par rapport à un marché obligataire en plein boom.

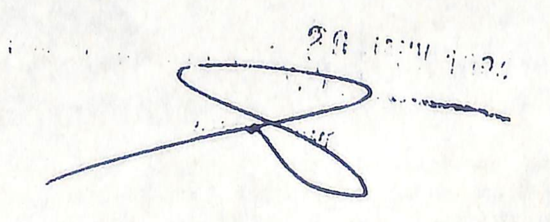
M. DURAND - IN

B. Transb.



Je vous envoie personnellement un procès-verbal concernant M. TEYSSIER car il revêt une grande importance. En effet à 20h, ce préposé a pris la parole alors qu'il n'est mandaté par aucun syndicat ; il a notamment exhorté tout le personnel à ralentir les cadences à Satolas (2 exemples : charger les tricycles à la ridelle ; pas plus de 2 sacs sur tapis élévateur : ceci relevant de la pure fantaisie !). Craignant de graves incidents, j'en ai parlé à Satolas à M. CHABAUD et à M. MONNET ainsi qu'à M. TROLLION (l'étude d'effectifs aurait pu être faussée).

Je tiens personnellement à vous mettre au courant pour la suite utile à cette affaire très grave.



GRANDEUR ET SERVITUDE
DE LA VIE LITTERAIRE

Le rapport ci-contre est à l'origine de la procédure disciplinaire engagée contre Daniel TEYSSIER, militant du SAT au transbordement nuit.

La Direction Départementale a sanctionné sévèrement : mutation disciplinaire au transbo jour accompagnée d'un blâme.

Un bref rappel des faits :

Le 19/1/84 nuit de l'étude d'effectifs à Satolas, dans le cadre d'une prise de parole de la CGT, Daniel TEYSSIER, pour le SAT, intervient dans le même sens que les militants CGT pour demander à tout le personnel de respecter ses attributions afin que l'étude d'effectifs reflète la réalité du travail à Satolas.

En publiant ce rapport le SAT tient à rendre hommage à un écrivain méconnu du transbordement nuit.

Si Mr DURAND, IN de la B, est un personnage discret et peu enclin aux joutes verbales, ce n'est certes pas à cause de sa préférence marquée pour la petite vacherie en douce.

Non, non, non ... Il est avant tout un fervent adepte de l'écriture, consacrant autant d'énergie à cet art que d'ardeur à se gratter ...... le menton !

Dans ce rapport, petit chef-d'oeuvre de délation, Mr DURAND laisse éclater les multiples facettes de sa personnalité :

Le sens des responsabilités : Par deux fois il emploie le terme " personnellement " pour bien montrer à ses supérieurs qu'il a lui-même déjoué le complot.

L'honnêteté : Mr l'inspecteur ne sait pas que Daniel TEYSSIER est militant du SAT. Comme il ignore, sans aucun doute, que les militants du SAT intervenant en assemblée de personnel, prennent bien soin de préciser qu'ils le font au nom de leur syndicat.

DURAND est un honnête homme. Et d'ailleurs le premier qui dit le contraire aura un rapport !

L'humour : " 2 exemples...: ceci relevant de la pure fantaisie !). " C'est assurément un joyeux boute en train, ce DURAND, pour trouver de la fantaisie dans les consignes de sécurité et dans la pratique courante du travail à Satolas.

L'imagination : " Craignant de graves incidents..." On est en plein roman noir ! Quels graves incidents ? Un attentat, une prise d'otages, un détournement d'avion ? Que va faire notre héros ?

Il n'a pas risqué sa vie, au moins, DURAND ? Non, il nous le dit lui-même : " j'en ai parlé à... " et il énumère tous ceux à qui il est allé cafarder. Et il en oublie dans sa liste !

La perspicacité : "(l'étude d'effectifs aurait pu être faussée)." Les résultats de l'étude d'effectifs sont là pour lui donner raison : le taux d'utilisation du personnel à Satolas est de 0,89 alors que les normes maximales de rendement établies par l'administration sont de 0,83 !

DURAND a vu juste, il y a bien eu falsification ! L'administration incluant une partie du trajet dans la durée de l'escale afin de faire baisser les chiffres pour ne pas donner le personnel supplémentaire nécessaire.

La tenacité : Elle apparaît nettement dans les 2 dernières lignes du rapport où notre inspecteur, comme il sait si bien le faire, en rajoute tant qu'il peut pour recommander personnellement un militant syndical à la bienveillance chaleureuse de l'administration.

Cependant nous adresserons un reproche à Mr DURAND : sa trop grande modestie.

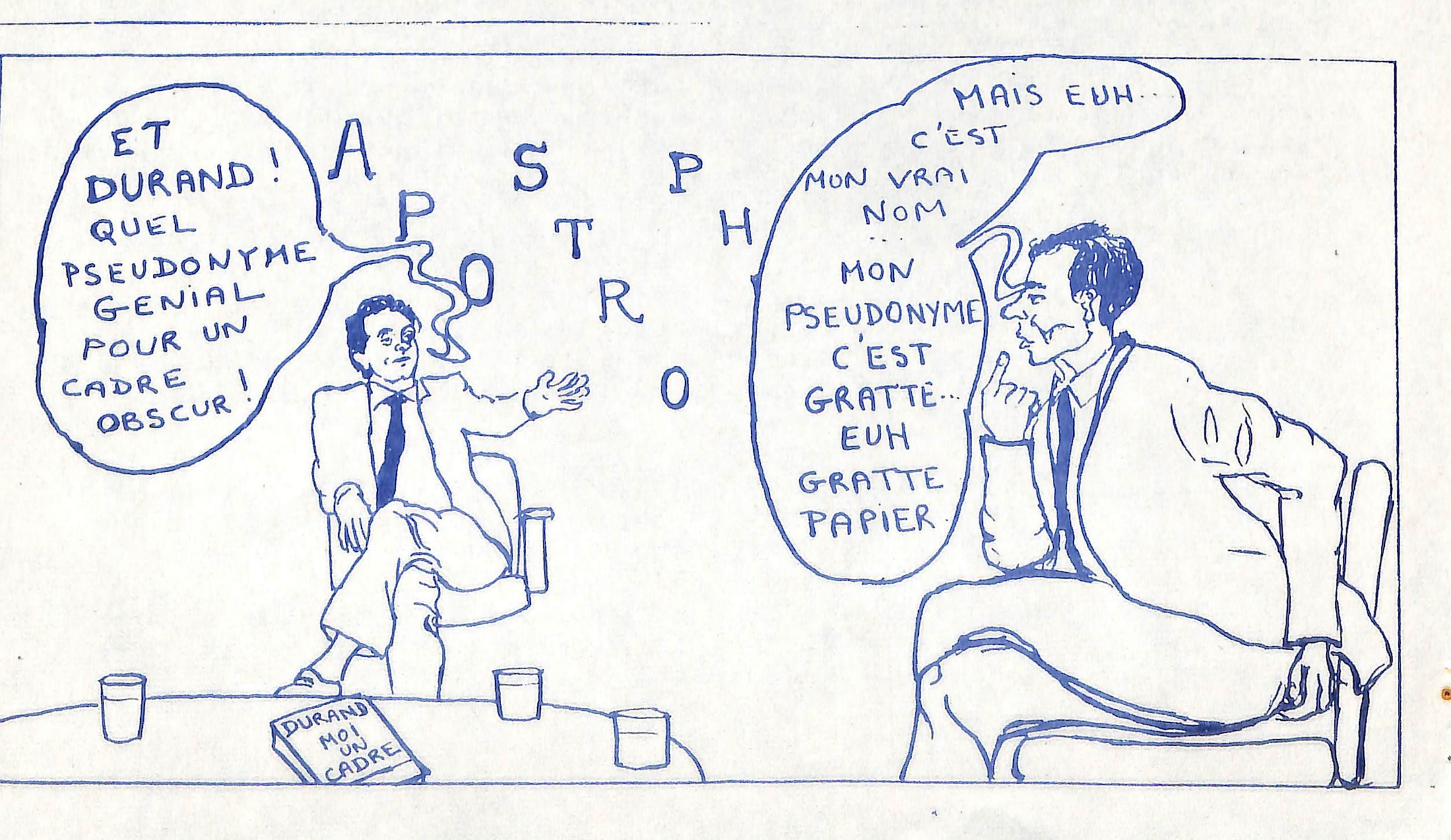
En effet le 20 janvier au matin, le personnel est venu en délégation de masse lui demander des éclaircissements sur son attitude lors du comptage. Oubliant modestement de parler de son rapport rédigé le matin même, il s'écrie avec superbe : " Je n'ai pas de comptes à vous rendre."

Par contre, des comptes, il en rend à la hiérarchie ! Toujours aux ordres DURAND, il sait courber l'échine quand ses supérieurs, de la Direction Départementale au chef de centre, lui demandent de fabriquer un rapport.

Travail facile pour un écrivain de cette trempe. Il n'y a qu'à commander, c'est servi ! Telle est sa devise.

C'est cela les artistes !

C'est avec émotion - la même émotion sans doute ressentie par le personnel de SAINT GENIS LAVAL il y a quelques années - que le SAT décerne à Mr DURAND, IN de la B, le prix du meilleur écrivain du transbordement pour l'ensemble de son oeuvre.



REPRESSION ...

A LA SALLE AUSSI

Si le transbordement avait tenu jusqu'à ces dernières semaines le privilège de la répression, voilà que le virus gagne les étages supérieurs. Nous avions déjà dénoncé en son temps les altercations qui opposaient travailleurs et encadrants aux retours de pausettes et pour "rendement insuffisant", mais le calme des travailleurs devant ces attaques avait toujours prévalu.

Dernièrement un fait plus grave s'est produit et celui qui en est à l'origine est un faisant fonction (JOUBERT Jean, chef de section); celui-ci est connu pour les réflexions désobligeantes et provocatrices qu'il adresse aux travailleurs (préposés et agents) avec une certaine préférence pour les jeunes qui ne l'ont pas connu auparavant, notamment à Lyon Gare.

Depuis notre installation à Montrochet, il a excellé dans son rôle de "garde chiourme" provocateur pour se mettre en valeur au détriment de ceux qui travaillent.

Son attitude et ses paroles provocatrices ont finalement réussi à énerver un préposé et entraîner ainsi un incident tout à fait regrettable qui aurait déjà pu se produire en d'autres occasions.

Mais la suite de cette explication est la sanction immédiate (quelques heures après l'incident) prise par le Directeur de Montrochet : mutation en salle jour. Nous constatons encore une fois que celui qui travaille a toujours tort et qu'il n'y a pas lieu de lui accorder une quelconque indulgence. Il faut mettre au pas tout travailleur qui manifeste son légitime mécontentement.

Les explications que celui-ci pourrait fournir n'intéressent pas le Directeur, seul le rapport écrit du "chef" est pris en compte.

Comme cela a été dit à plusieurs reprises, les travailleurs de Montrochet sont des femmes et des hommes ayant leur dignité et qui n'accepteront pas d'être traités de cette façon.

Nous dénoncerons chaque fois de tels faits lorsqu'ils se produiront car en réalité la victime n'est pas celle désignée par l'administration mais bien le préposé.

- - - - - - - - - - - - - - - -

cantine ....
les élections

Les élections à la cantine ont eu lieu presque normalement, mais comme nous l'avons déjà dit pas tout à fait démocratiquement.

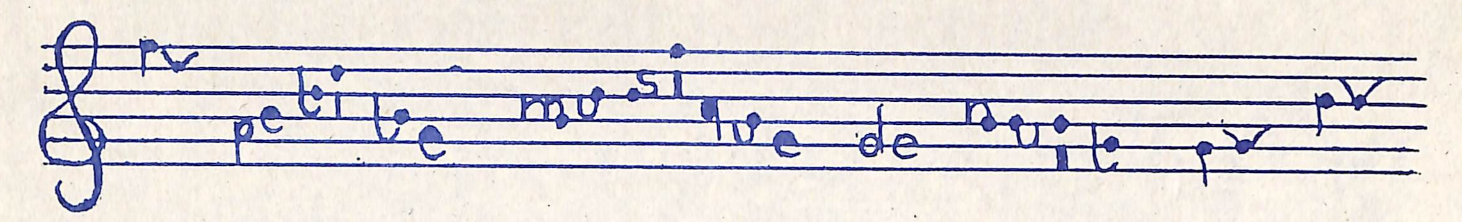
La commission de contrôle des élections a refusé qu'un représentant du S.A.T. soit présent au bureau de vote et au dépouillement.

Cette commission de contrôle était composée d'un représentant de l'administration qui s'est abstenu de voter contre notre participation et de PAYAN (CGT), VETTO (FO) CERDAN (CFDT) qui eux en bons démocrates ont voté contre notre participation.

Les résultats (13%) nous permettent de garder nos 2 élus, mais ils ne confirment pas la progression en voix que nous pouvions espérer par rapport à 82.

Certains en profiteront pour dénigrer notre crédibilité. Celà ne nous empêchera pas comme par le passé de continuer de défendre les intérêts qui sont ceux des travailleurs et de s'opposer aux mesures de restriction que l'administration essaie d'imposer.

Nous remercions tous les travailleurs qui ont apporté leurs voix à la liste du S.A.T.



VOUS VOULEZ DES CONGES ?... PASSEZ DES CONCOURS !

Vous voulez des congés ?... Passez des concours ! Le vendredi 10/2, pendant les vacances scolaires d'hiver, la moitié de l'encadrement est en congé : 4 sur 8 (dont un en congé de formation).

C'est sans aucun doute une très bonne chose que des gens puissent prendre leurs congés quand ils le souhaitent, mais on voudrait d'une part que tout le personnel bénéficie de cet état de fait (actuellement obtenir un congé un vendredi soir relève de l'exploit) et, d'autre part que les agents de la production n'en subissent pas les conséquences (les positions d'encadrants sont comblées par des faisant fonction qui laissent à découvert des positions de travail de la production).

Les mauvaises langues feront remarquer que si l'absence de la moitié des encadrants n'empêche pas le travail de se faire, peut-être ceux-ci ne sont pas aussi occupés et utiles qu'on le pense !

Cela semble en tout cas être l'opinion de l'un d'entre eux, Mr JARLES, CDTX de la C, qui nous a déclaré : "si vous ne voulez rien glander passez des concours !"

Déclaration forcément censée puisqu'elle vient d'un conducteur de travaux qui, comme l'aurait dit Fernand Reynaud, n'est pas un imbécile puisqu'il est conducteur de travaux !

UN CADRE EUPHOR...HIC ?

Jeudi 2 Février 19h50, le service du transbordement-jour s'achève; quelques encadrants, comme ils le font parfois à cette heure là, trinquent dans un recoin du vestiaire.

Ils sont, ce soir là, particulièrement "euphoriques" et parlent haut et fort. Les agents du transbo-nuit qui se mettent en tenue de travail ont droit, bien malgré eux, au récit des prouesses accomplies par ces messieurs la veille, jour de grève au transbo-jour.

Le plus "loquace" d'entre eux, l'inspecteur, raconte "qu'il s'est régalé à conduire les tracteurs", et se félicite "que le boulot soit passé aussi bien que d'habitude". Bref il se vante ostensiblement d'avoir été un briseur de grève efficace !

Quelques instants plus tard, le représentant CGT du service transbo nuit demande l'attention du personnel pour une prise de parole. Il ne peut cependant s'exprimer car 2 ou 3 individus étrangers au transbo-nuit l'en empêchent, conversant volontairement bruyamment.

Parmi eux l'IN en question "hilare" qui, après quelques protestations du personnel, finit par s'éloigner, le regard "brillant" et provocateur...

Non nous ne nommerons pas cet individu, car si l'on se mettait à désigner nommément les cadres qui affichent ouvertement leur hostilité aux travailleurs, ce serait.....le BOUQUET !

NOTATIONS

84 Le jeu de massacre continue

